

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la séance du 30 mars 2014

1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, Mme Séverine CARTON, M. Cédric ARNAUD, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, M. Yannick SEYCHAL, Mme Laurence CROZAT, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Sylvie NIVOIX, M. Jacques BRUNEL.

Il déclare ces élus installés dans leurs fonctions.

Puis l'Assemblée désigne un **secrétaire de séance** : M. Franck CHAUVE

2 – ELECTION du MAIRE

M. Jacques BRUNEL prend la présidence de l'Assemblée pour l'élection du maire. Deux assesseurs sont désignés pour la constitution du bureau, il s'agit des élus les plus jeunes : Mme Séverine CARTON et M. Cédric ARNAUD.

Il est ensuite procédé, par votes à bulletins secrets à l'élection du Maire. Par 18 voix, M. Denis TAMAIN est proclamé Maire de Noirétable et est immédiatement installé dans ses fonctions.

3 – FIXATION du NOMBRE d'ADJOINTS AU MAIRE

Selon le Code général des collectivités territoriales, le nombre d'adjoints ne peut être supérieur à 5. Aussi, l'Assemblée fixe à 5 le nombre d'adjoints. Une seule liste est conduite par Mme Florence BERTHET. Les conseillers municipaux procèdent à cette élection par vote à bulletins secrets. Sont nommés ADJOINTS, par 18 voix :

1 ^o adjoint	Mme Florence BERTHET
2 ^{ème} adjoint	M. Franck CHAUVE
3 ^{ème} adjoint	Mme Sandrine VILLENEUVE
4 ^{ème} adjoint	M. Bernard GERVAIS
5 ^{ème} adjoint	Mme Christelle EYCHENNE

Les cinq adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

4 – CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Afin de se partager les responsabilités, l'Assemblée décide de nommer 5 conseillers délégués. Le Conseil municipal, par vote à bulletins secrets, procède à l'élection des conseillers délégués. Une seule liste est conduite par M. Ludovic LANDRÉ.

Sont élus conseillers délégués par 19 voix :

1 ^{er}	M. Ludovic LANDRÉ Ludovic
2 ^{ème}	Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS
3 ^{ème}	M. Christian CHARRIERE
4 ^{ème}	Mme Christelle MURON
5 ^{ème}	M. Lucien ESTINES

Les cinq conseillers délégués sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

5 – INDEMNITES de FONCTIONS des ÉLUS

L'Assemblée décide que les 5 adjoints et les 5 conseillers délégués percevront tous la même indemnité de base. Ils partageront donc l'enveloppe réglementaire en fonction de la population.

Le Conseil municipal

- fixe l'indemnité de base du Maire à 43 % de l'indice brut 1015
- décide que l'indemnité des conseillers délégués sera de 8.25 % de l'indice 1015,
- précise que le Maire et les adjoints percevront la majoration de 15 % pour chef-lieu de canton ; de ce fait
 - . l'indemnité du Maire sera de 49.45 % de l'indice brut 1015,
 - . l'indemnité des adjoints sera de 9.4875 % de ce même indice.

6 – COMMISSIONS

Puis, les élus procèdent ensuite au vote à bulletins secrets afin de désigner les membres commissions énumérées ci-dessous ; il est précisé que M. le Maire est président de toutes les commissions :

Commission des Finances :

ESTINES Lucien
BERTHET Florence
CHAUVE Franck
SEYCHAL Yannick
EYCHENNE Christelle
LANDRÉ Ludovic

Commission d'Appel d'Offres

3 titulaires : ESTINES Lucien
RICHARD Jean-Claude
LANDRÉ Ludovic

3 suppléants : BERTHET Florence
BRUNEL Jacques
CHAUVE Franck

CCAS (7 élus)

M. le Maire donne délégation totale à Mme BERTHET Florence pour s'occuper du CCAS. Seront donc membres, sous la présidence de Mme Florence BERTHET :

GIRARD-GOUILLOUD Evelyne
MURON Christelle
CARTON Séverine
NIVOIX Sylvie
PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène
CROZAT Laurence

Puis l'Assemblée désigne ensuite à mains levées les **DÉLÉGUÉS** chargés de représenter la commune de Noirétable auprès de différents organismes, à savoir :

SIVU Maison de Retraite

2 délégués BRUNEL Jacques
ESTINES Lucien

SIEL

1 titulaire ARNAUD Cédric
1 suppléant BRUNEL Jacques

OFFICE du TOURISME

1 titulaire CROZAT Laurence
1 suppléant MURON Christelle

CONTRAT de RIVIERE - SYMILAV

1 titulaire TAMAIN Denis
1 suppléant ESTINES Lucien

COLLEGE Robert Schuman

3 titulaires LANDRÉ Ludovic
PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène

2 suppléants NIVOIX Sylvie
CHAUVE Franck

CENTRE de FORMATIONS FORESTIERE

2 délégués BERTHET Florence
GERVAIS Bernard

CNAS

1 délégué EYCHENNE Christelle

CORRESPONDANT de DÉFENSE

1 délégué LANDRÉ Ludovic

PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

1 titulaire LANDRÉ Ludovic
1 suppléant BERTHET Florence

COMMISSION ADMINISTRATION MAISON RETRAITE

2 titulaires PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène
NIVOIX Sylvie

PLAN D'EAU, CAMPING

VILLENEUVE Sandrine
EYCHENNE Christelle
BERTHET Florence
LANDRÉ Ludovic
CHAUVE Franck

ECOLE, RYTHMES SCOLAIRES, CANTINE, CENTRE de LOISIRS

CHAUVE Franck
VILLENEUVE Sandrine
BERTHET Florence
PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène
GIRARD-GOUILLOUD Evelyne
EYCHENNE Christelle

SALLE des FETES

SEYCHAL Yannick
CROZAT Laurence
BRUNEL Jacques

SALLE des ASSOCIATIONS

CHAUVE Franck

ASSOCIATIONS, FETES

BERTHET Florence
CHAUVE Franck

PERSONNEL TECHNIQUE, TRAVAUX, RESEAUX EAU & ASSAINISSEMENT

CHARRIERE Christian
GERVAIS Bernard
ARNAUD Cédric
RICHARD Jean-Claude

BIENS de SECTION

TAMAIN Denis
SEYCHAL Yannick

COMMISSION de SÉCURITÉ

ARNAUD Cédric
RICHARD Jean-Claude
GERVAIS Bernard

FLEURISSEMENT, ESPACES VERTS

ESTINES Lucien
GIRARD-GOUILLOUD Evelyne
MURON Christelle
VILLENEUVE Sandrine
EYCHENNE Christelle

La liste des conseillers communautaires est rappelée ; MM. Denis TAMAIN, Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ représenteront la commune de Noirétable auprès de la Communauté de Communes des Montagnes du Haut-Forez.. Les deux suppléants (en cas de démission) sont Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS et M. Christian CHARRIERE.

La Commission des Finances se réunira le lundi 14 avril 2014 à 9 heures en Mairie pour la préparation des budgets primitifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.